

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE NEUILLE-PONT-PIERRE

REGLEMENT: DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN GENERAL

ECHELLE 1/10000E



ARRETE LE

Le 6 juin 2016

APPROUVE LE

Le 15 juin 2014

PIECE DU PLU

4.2.1

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE NEUILLE-PONT-PIERRE

REGLEMENT: DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN GENERAL

ECHELLE 1/10000E

ARRETE LE


Le 6 juin 2016

APPROUVE LE

Le 15 juin 2016

PIECE DU PLU

4.2.1



- Zonage**
- UA - Tissu historique dense du centre-bourg
 - UB - Extensions urbaines récentes du centre-bourg
 - UBx - Extensions urbaines récentes du centre-bourg composé d'habitat collectif
 - Uba - Tissu dense du hameau de Vallières
 - Uh - Tissu diffus du hameau de Vallières
 - UE - Zone dédiée aux équipements publics
 - UE - Zone dédiée aux activités économiques
 - UEa - Zone dédiée aux activités économiques en entrée de bourg
 - IAUa - Zone d'urbanisation future à destination d'habitat du secteur du Pressoir-La Borde
 - IAU - Zone d'urbanisation future à destination d'habitat
 - IAUa - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'équipements publics
 - IAUe - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'activités économiques
 - IAUx - Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'activités économiques et de services
 - IAUZEy
 - IAUZEf
 - IAUZEg
 - IAUZEh
 - IAUZEi
 - IAUZEj
 - IAUZEk
 - IAUZEl
 - IAUZE - Parc d'activités Polaxis
 - IAU - Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
 - IAUx - Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'équipements publics
 - A - Espace à dominante agricole
 - Ap - Espace agricole protégé à proximité de la future déviation
 - N - Espace à dominante naturelle ou forestière
 - Ny - Espace dédié à l'aire d'accueil des gens du voyage
 - NL - Espace de loisirs dédié à l'hippodrome
 - Nla - Espace de loisirs dédié au parc de loisirs de l'Escutas
 - Nx - Espace dédié à la zone d'activité de la gare
 - Ax - Secteur d'activité isolée

- Secteurs soumis à des dispositions particulières**
- Zone d'étude de déviation du bourg
 - Couloir de nuisances sonores
 - Marché de recul reconstrucible
 - Linéaire commercial repéré au titre du L155-16
 - Voie cyclable à créer au titre du L153-38
 - CAD Cadre
 - CAD Secteur
 - Nouveau bâtiment à préserver au titre du L153-19
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L153-11
 - Emplacements réservés au titre du L153-41
 - Site encadré par l'OAP cadre "Densification du bourg"
 - Site encadré par l'OAP cadre et une OAP secteur
 - Site encadré par une OAP secteur

- Espaces et éléments participant à la trame verte et bleue**
- Cours d'eau à préserver au titre du L153-23
 - Éléments végétaux à protéger ou à créer au titre du L153-23
 - Espace Boisé Classé
 - Zones humides à préserver au titre du L153-23
 - Bois à préserver au titre du L153-23
 - Étang et plan d'eau
 - Zone de plantations à réaliser type boisé au titre du L153-23
 - Zone de plantations à réaliser type isolée au titre du L153-23

Bénéficiaire	Libellé	Surface	
1	Emplacement réservé n°1	Commune Extension du omébière	5382,56m²
2	Emplacement réservé n°2	Commune Bassin de rétention	2979m²
3	Emplacement réservé n°3	Commune Aménagement de carrefour	243m²
4	Emplacement réservé n°4	Commune Élargissement de voirie et stationnement pour école	1270m²
5	Emplacement réservé n°5	Commune Accès ouest au secteur IAU "La Borde - Le Pressoir"	1313m²
6	Emplacement réservé n°6	Commune Accès nord au secteur IAU "La Borde - Le Pressoir"	236m²
7	Emplacement réservé n°7	Commune Parking à destination de l'hippodrome	6456m²
8	Emplacement réservé n°8	Commune Équipements liés au collège, aux activités sportives ou de loisirs	196750m²
9	Emplacement réservé n°9	Commune Extension de la maison de santé pluridisciplinaire	1971m²
10	Emplacement réservé n°10	Commune Extension du pôle scolaire	3719m²

